

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque  
lieu-dit « Les Imberts »  
Commune de Quantilly (18110)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2025-501, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du lundi 8 décembre 2025 à partir de 9 heures au vendredi 9 janvier 2026 jusqu'à 12 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société MELVAN SAS.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Quantilly, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet.

Pour cette enquête publique, le tribunal administratif d'Orléans a désigné monsieur Bernard DUCATEAU, officier général de l'armée de l'air en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Claude MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Quantilly aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise place de la Mairie ;
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Quantilly, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-epquantilly@cher.gouv.fr](mailto:ddt-epquantilly@cher.gouv.fr)
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Quantilly aux dates suivantes :

- lundi 8 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- mardi 16 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- lundi 22 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 9 janvier 2026 de 9h00 à 12h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie de Quantilly** – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « Les Imberts »,

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à madame Audrey RIPAUT – 77/79 Bd Alexandre Martin – 45000 ORLEANS - Tel : 06 49 15 97 53 - Mail : a.ripault@melvan.eu

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Quantilly, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 18 novembre 2025  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur départemental,

signé

Olivier PETIOT